



Compte rendu du comité syndical du 25 février 2015

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres votants : 21

Etaient présents : M. AUBERT Michel, M. BERRIER Daniel, Mme CHESNEL Valérie, M. CLAEYS Patrick, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. DUTERTRE Pierre, M. GARNIER Philippe, Mme GUYOT Jeanine, M. MORBY Jean-Pierre, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEDUC Patrice, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, Mme MAZURE Jocelyne (suppléante de M. CORDIER Sébastien), M. MELOT Michel, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. TABESSE Michel et M. TRIBOULT Alain.

Etaient absents : M. BISSON Jean-Marie, M. BARNEVILLE Patrick, Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. BRIERE André, M. MARTINEAU Jacques, M. LERAT Michel, M. PAPILLON Guy, M. PORTIER Jean-Yves et M. SABLE Frédéric.

Egalement présents : Amélie RAK, Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA) et Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Madame Valérie CHESNEL est désignée secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2015

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 4 février 2015 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur PICOT, désigné Président de séance, présente le vote du compte administratif qui se résume comme suit :

2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	138 539,66	36 070,60	174 610,26
RECETTES	187 361,01	12 193,83	199 554,84
RESULTAT EXERCICE 2014	+ 48 821,35	- 23 876,77	+ 24 944,58
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2014	+ 67 560,85	+ 8 432,13	+ 75 992,98

Aucune remarque n'est formulée. Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PITEL reprend la présidence du conseil syndical.

❖ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'année 2014, est certifié conforme par l'ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve. Il est approuvé à l'unanimité.

Il est toutefois demandé que le trésorier soit présent à une réunion de décision budgétaire au moins une fois pendant le mandat en cours.

❖ **AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Suite à la présentation du Compte Administratif dévoilant des résultats positifs en fonctionnement comme en investissement, Monsieur PITEL présente l'affectation du résultat 2014.

Le résultat 2014 est affecté au budget 2015 de la manière suivante :

- En recettes de fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : **+ 67 560,85 €**
- En recettes d'investissement, au compte 001, Excédent reporté : **+ 8 432,13 €**.

Aucune réserve n'est émise sur la proposition d'affectation du résultat 2014 au budget primitif 2015. Elle est validée à l'unanimité.

❖ **VOTE DU BUDGET 2015**

Virginie présente le budget 2015 qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	346 003	4 500
RECETTES	346 003	19 195

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général, dont :
 - Travaux sur l'Orne et Affluents : 190 000 €
 - Déclaration d'Intérêt Général : environ 4 500 €
 - Stagiaire : 3 000 €
 - Charges générales de fonctionnement : 13 710 €
- Les charges de personnel : 85 500 €

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des collectivités adhérentes (participation de 52 000 €) et de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

Le budget devant être sincère et réel, la section d'investissement est votée en suréquilibre, malgré le transfert d'excédent d'investissement réalisé courant 2014.

Le budget primitif 2015, telle que présenté, ne suscite aucune remarque ni réserve, il est adopté à l'unanimité.

❖ STAGIAIRE

Mission : Mettre en place un programme de suivi de l'impact positif des travaux avant/pendant/après.

Proposition, dans le cadre d'une convention de stage :

- Recruter un stagiaire pour une durée de 4 mois
- Fixer le montant de la gratification à 508,20 € par mois pour un stage de 35 heures hebdomadaires, exonéré de cotisations sociales, dans la limite de ce montant,
- Rembourser les frais de déplacement domicile – travail ou professionnel dans les mêmes conditions que les agents du syndicat (si utilisation des transports en commun),
- Faire bénéficier le stagiaire des tickets restaurants aux mêmes conditions que les agents du syndicat.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à signer une convention de stage pour un étudiant dans les conditions telles qu'énumérées ci-dessus.

Il est demandé si le stagiaire a déjà été trouvé, Amélie répond que nous avons reçu beaucoup de candidatures, de tous profils et principalement de jeunes femmes. Certaines candidatures ont été retenues mais le choix n'est pas définitif.

❖ RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Le rapport d'activités 2014 est présenté par Amélie :

Interventions sur la végétation : Les travaux sur la ripisylve étaient échelonnés sur cinq ans, ils sont maintenant terminés. Les travaux ont été réalisés sur les communes de Sarceaux, Moulins sur Orne, Fontenai-sur-Orne et Goulet, par l'association d'insertion ACI développement.

Le montant total des travaux est de 10 300 € TTC, financés à 80 %.

Lutte contre le piétinement : Les travaux de lutte contre le piétinement ont consisté à installer des abreuvoirs et des clôtures pour permettre aux animaux de s'abreuver en un seul point et ainsi éviter le piétinement des berges du cours d'eau. Sur la commune de Moulins sur Orne, deux abreuvoirs ont été installés ainsi que 240m de clôtures.

Le montant total des travaux est de 3 700 € TTC, financés à 80 %.

Interventions sur les chaussées : Les travaux ont consisté à abattre la végétation s'étant développée sur les chaussées en ruine, puis de l'évacuer par débardage à cheval. Les blocs constituant les chaussées ont été déplacés pour améliorer l'écoulement de l'eau et éviter la repousse des arbres.

Le montant total des travaux est de 14 380 €, financés à 100 %.

Programmation des travaux et rédaction de la DIG : Suite aux diagnostics effectués sur les cours d'eau du territoire du SyMOA, une programmation a été faite pour 5 ans en fixant des priorités en fonction de l'état des cours d'eau et de leur potentiel.

Avant de pouvoir mettre en œuvre les travaux, ils doivent être déclarés d'intérêt général. Un dossier de déclaration d'intérêt général a été rédigé.

Le dossier a été réalisé en interne, les seuls coûts sont liés aux charges de fonctionnement des postes de techniciens.

M. LECOMTE demande en quoi consiste la recharge en granulats ?

Amélie explique que cette technique permet de rediversifier la rivière, surtout sur les cours d'eau qui ont été curés et/ou recalibrés. M. PITEL précise que ça permet de reconstruire des genres de petites frayères pour faciliter la reproduction des poissons. Bien qu'inscrit dans les prévisions de travaux 2015, ce projet n'est pas encore chiffré et fera l'objet d'études internes. Une présentation/explication sera faite lors d'un prochain conseil.

❖ QUESTIONS DIVERSES

M. PICOT revient sur l'animation, organisée par le CPIE des Collines Normandes, en partenariat avec le SyMOA, la CATER et l'IIBO, sur le thème de la découverte des zones humides et de l'entretien des cours d'eau, qui s'est déroulée le mardi 24 février 2015, sur une parcelle agricole exploitée par M. COUPRY à Sainte Marie la Robert. Cette animation était vraiment enrichissante et les démonstrations intéressantes ont permis des échanges entre exploitants agricoles, techniciens et élus.

M. MORBY, étonné par la précision et la finesse de délimitation des zones étudiées, ajoute que cette thématique est importante pour le territoire, que la connaissance de la nature du sol est un élément nécessaire à la préservation de ces zones humides.

M. MORBY entame ensuite le sujet épineux du devenir du bois suite aux travaux effectués sur les parcelles. C'est une matière première qu'il convient d'exploiter au mieux. Il précise que la commune de Carrouges peut acheter du bois déchiqueté pour alimenter la chaudière communale. Pierre explique que la réflexion est en cours. Le problème est que les quantités ne sont pas assez importantes pour faire venir une déchiqueteuse sur chaque parcelle et que le transport et le stockage ont un coût élevé. Il conviendra de prévoir au cas par cas en fonction des travaux, des parcelles et des propriétaires. Dans tous les cas, cela nécessitera l'accord du propriétaire au préalable.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h25.